

Plan d'action Egalité des chances 2013-16 de l'Université de Bâle

Résumé

L'Université de Bâle pratique une politique d'égalité engagée et fructueuse depuis 1998, dans le but d'intégrer systématiquement l'égalité des chances dans ses champs d'action. Elle s'emploie à concevoir des structures universitaires et une culture scientifique et organisationnelle non discriminatoires, accordant les mêmes chances à tous et favorables à la famille, ainsi qu'à augmenter la participation des femmes à tous les niveaux de qualification. A cet effet, elle poursuit des objectifs qualitatifs tout en s'efforçant de rendre justice à la diversité de ses membres et de leurs carrières. L'objectif quantitatif de l'augmentation de la part des femmes se fonde sur le modèle en cascade (chaque étape se fonde sur les résultats de l'étape précédente).

Le nouveau programme Egalité de l'Université de Bâle pour les années 2013-2016 (2021) et le plan d'action Egalité des chances 2013-2016 définissent des axes prioritaires dans les domaines suivants :

- Développement organisationnel axé sur l'égalité;
- Continuité dans le développement de carrière;
- Augmentation de la part des femmes susceptibles d'être nommées et de la part des femmes dans le corps professoral et dans des positions dirigeantes;
- Conciliation entre études, profession et famille;
- Diminution de la ségrégation horizontale à l'entrée aux études et de la ségrégation verticale pendant les études.

L'Université de Bâle développera de manière ciblée les axes prioritaires «Développement organisationnel axé sur l'égalité» et «Continuité dans le développement de carrière», en s'appuyant sur ses forces et les résultats positifs déjà obtenus dans ces domaines. En outre, les initiatives et projets actuels dans les domaines «Augmentation de la part des femmes susceptibles d'être nommées et de la part des femmes dans le corps professoral et dans des positions dirigeantes» et «Conciliation entre études, profession et famille» seront poursuivis avec l'accent mis sur de nouveaux aspects. L'Université intégrera la thématique «Diminution de la ségrégation horizontale à l'entrée aux études et de la ségrégation verticale pendant les études» dans son programme.

Jusqu'en 2016, une haute priorité continuera d'être accordée aux axes «Développement organisationnel axé sur l'égalité» et «Continuité dans le développement de carrière». Les thématiques poursuivies ou initialisées pendant cette phase seront approfondies pendant la période universitaire suivante (jusqu'en 2021). L'Université de Bâle mettra à disposition les moyens nécessaires à cet effet.

Tous les domaines prioritaires et toutes les mesures visent l'intégration de concepts novateurs en matière de genre et de diversité dans les structures, les processus et les contenus des études, de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. Ils tiennent compte des différents niveaux de l'université et tablent sur une combinaison de conditions-cadre favorables, d'instruments d'encouragement individualisés et d'un travail de sensibilisation.

La réalisation des objectifs est systématiquement contrôlée dans le cadre de l'assurance-qualité.